

COMMUNIQUE

L'Agence Régionale de Santé de la Guyane organise la **validation des acquis pour les candidats non bacheliers** qui désirent se présenter aux épreuves d'admission à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

Les personnes intéressées, doivent justifier à la date du début des épreuves, d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale :

- . d'une durée de trois ans pour les personnes issues du secteur sanitaire et médico-social,
- . de cinq ans pour les autres candidats.

Pour s'informer sur les dispositions applicables aux non bacheliers, la procédure de présélection et obtenir la liste des pièces demandées pour la constitution du dossier, les personnes intéressées remplissant les conditions énoncées ci-dessus doivent :

- Se rapprocher de l'ARS, au 66 avenue des Flamboyants à Cayenne.

Horaires d'accueil :

Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h

Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30

Tél : 05 94 25 49 89

- Ou se renseigner sur le site internet de l'ARS Guyane :

www.ars.guyane.sante.fr/Examen-de-preselection-deven.87025.0.html

La date limite de dépôt des dossiers à l'ARS avec remise de toutes les pièces demandées est fixée au 27 octobre 2017.